PROCES-VERBAL
SEANCE DU JEUDI 17 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 17 septembre à 19h, le conseil municipal légalement convoqué le 11 septembre, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DUFOSSEY, Maire

CONSEILLERS PRESENTS : MM. Jean-Claude DUFOSSEY, David PITARD, Elise COUTURIER, Marcel COUTURIER, Dominique LANGER, Vincent THIERRY, Martine LE MERCIER, Marie-Paule PLANTAIN, Philippe MORIN, Nadine JOSSE, Vincent DUPUIS, Virginie BARBEY, Noël PIETON, Aurélie ARNOLD

CONSEILLER ABSENT :

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Vincent THIERRY

Le quorum étant atteint (15/15), Monsieur Le Maire déclare la séance ouverte.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 16 juillet 2026
2. Pouvoir de police
3. Subventions associations
4. Convention Yoga
5. Calendrier des manifestations et célébrations à venir
6. Demande de servitudes rue de la Mairie/Grande rue
7. Questions diverses

Séance du 17 septembre 2026

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 16 juillet 2026 — *Db 2026 09-01*

Le procès-verbal de la réunion du 16 juillet 2026 a été adressé en amont à l'ensemble des conseillers.

➥ Aucune observation n'ayant été formulée, il est **approuvé tel quel** à l'unanimité.

2. Pouvoir de police — *Db 2026 09-02*

Le Maire de la Commune du Fidelaire,

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-9-2 modifié par la Loi n° 2020-760 du 22 juin 2020, article 11(V) relatif aux règles de transfert des pouvoirs de police spéciale des Maires aux présidents d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

- L'arrêté du Président de la Communauté de Communes du Pays de Conches en date du 29 décembre 2020 renonçant au transfert à son profit des pouvoirs de police spéciale des maires des communes membres de la Communauté de Communes du Pays de Conches sur l'ensemble du territoire communautaire en matière d'assainissement, collecte des déchets ménagers, réalisation des aires d'accueil et stationnement des gens du voyage, police de la circulation et stationnement sur les voiries, délivrance des autorisations des stationnement sur la voie publique aux exploitants de taxis, habitat.

- Le procès-verbal de l'élection du Président de la Communauté de Communes du Pays de Conches en date du 1er avril 2026.

Considérant que la Commune du Fidelaire est membre de la Communauté de Communes du Pays de Conches

Considérant que la Communauté de Communes du Pays de Conches est compétente en matière de :

- Assainissement des eaux usées (collectif et non collectif),
- Collecte des déchets ménagers,
- Réalisation d'aires d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyages,
- Habitat,
- Voirie,
- Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

Considérant que dans un délai de six mois suivant la date de l'élection du Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale, si le prédécesseur de ce dernier, n'exerçait pas dans une commune l'un des pouvoirs de police mentionnés au A du I de l'article L5211-9-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire de cette commune peut s'opposer au transfert de ce pouvoir. Il notifie son opposition au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale

Séance du 17 septembre 2026

Arrête

Article 1 :

Les pouvoirs de police spéciale en matière de :

- Assainissement des eaux usées (collectif et non collectif) : attribution lui permettant de règlementer cette activité,
- Réalisation d'aires d'accueil ou de terrain de passage des gens du voyage,
- Circulation et stationnement sur l'ensemble des voies publiques reconnues ou non d'intérêt communautaire,
- Autorisation de stationnement sur la voie publique aux exploitants de taxis
- Habitat (en application de l'article L184-1 du Code de la Construction et de l'Habitation et chapitre 1er du titre 1er du Livre V du même code
- Publicité

Ne seront pas transférés à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Conches

Article 2 :

Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet de l'Eure et notifié à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Conches.

3. Subventions associations — *Db 2026 09-03*

Vu la somme de 3 600 € inscrite et disponible au budget primitif 2026 à l'article 6574

Vu les propositions d'attributions de subventions de M. COUTURIER, adjoint en charge des associations,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer les subventions communales 2026 comme suit :

Amicale des donneurs de sang	**50 €**
Amis des Monuments et Sites de l'Eure	**50 €**
Anciens Combattants du Fidelaire	**250 €**
Association des parents d'élèves (Conches en Ouche)	**80 €**
Centre incendie et secours de la Neuve Lyre	**100 €**
Club Canin	**150 €**
Club de la Gaieté du Fidelaire	**250 €**
Comice Agricole (Conches en Ouche)	**50 €**
Addict'Eure Ouest	**50 €**
Entente Amicale Union	**50 €**
Floralies	**60 €**
Gym Vitalité	**1 100 €**
l'ARPA	**50 €**
Sauvegarde de l'art Français	**50 €**
Société de chasse du Fidelaire	**160 €**
Sur les Pas de Bourvil	**100 €**
Tennis de table	**1 000 €**
TOTAL	**3 600 €**

4. Convention Yoga *Db 2026 09-04*

VU les cours de Yoga mis en place depuis septembre 2026 par Madame Catherine De Brucker et se déroulant dans la polyvalente

VU la phase d'essai passée et le succès rencontré par cette activité, il convient désormais de fixer un prix d'occupation de ce lieu

Ainsi, le conseil municipal, décide :

- De fixer le prix d'occupation de la salle des associations, par Madame Catherine De Brucker, pour ses cours de Yoga à 30 € par mois payable en mairie par l'intermédiaire de la régie salle
- De préciser qu'aucune somme ne sera réclamée en cas de non-utilisation du local

5. Calendrier des manifestations et célébrations à venir

- *Le 08/11/2026* : Salon de Arts

Réunion de préparation prévue le 13/10. Les grilles sont réservées. Le vernissage aura lieu à 11 heures suivi du pot de l'amitié. La tombola est organisée au profit du Téléthon.

- *Le 11/11/2026* : Commémoration à 11 heures
- *Le 29/11/2026* : Marché de Noël

Le conseil a choisi et validé l'affiche pour le marché de Noël. Il a été proposé de faire un stand de vente de vin chaud et/ou de jacinthes : à décider.

- *Le 05/12/2026* : Le goûter des aînés / Téléthon

L'installation des tables se fera le matin. Nos aînés seront conviés pour 15 heures afin de partager le goûter et de s'amuser avec le loto organisé pour l'occasion.

La remise des dons faits lors du salon des Arts, au profit du Téléthon, se fera ce même jour.

6. Demande de servitudes rue de la Mairie/Grande rue

Monsieur le Maire explique le cheminement des eaux pluviales ains que les précédents travaux réalisés.
Monsieur LAMBERT souhaite que la servitude soit rebouchée.
Le dossier a été transmis à la Communauté de Commune. Le Maire indique que la commune n'effectuera pas les travaux, le terrain ne lui appartenant pas.

7. Questions diverses

JC DUFOSSEY :

- Réponse terrain de Monsieur BARD : l'entreprise GIBEAUX fera l'entretien de la parcelle.
- Terrain 33 Bis Grande Rue : Le compteur EDF mis en place est un compteur de chantier. Un compteur d'eau a été demandé par la nouvelle propriétaire et un permis de construire est en cours.
- Le 10 octobre à 10 heures à Conches (salle de conférence du pôle culturel) se tiendra un café-rencontre dont le thème est Train ÉVREUX – CONCHES – ROUEN.
- PLU : La commune de La Houssaye a envoyé son approbation de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.).
- Demande de Monsieur COURTOIS : Il souhaite racheter les chemins ruraux 54 et 17. Une proposition de rencontre lui sera faite en présence de Monsieur le Maire ainsi que Messieurs PIETON, COUTURIER, THIERRY.
- T.I.G. : Une personne sera accueillie pour 70 heures. Elle effectuera le nettoyages des caniveaux.
- Chemin de Rouen : Suite au lègue de pouvoir de Monsieur DEMESRODE au CRPV, des travaux de « Bois-énergie » sont prévus. Un arrêté d'interdiction de circulation des quads et des motos sera pris, pour la sécurité de tous, le temps des travaux.
- Protection maison M & Mme BARIOU (angle rue Ste Anne) : Suite à un accrochage abîmant le mur de la propriété et après les réparations, les propriétaires ont émis le souhait d'avoir une barrière de protection. Monsieur le Maire propose de demander à ARTIVERT de nous chiffrer les travaux. Monsieur D. PITARD suggère de regarder le prix pour la location d'une tarière et de faire les travaux en interne.
- Interdiction de brûler : Monsieur le Maire rappelle qu'il est formellement interdit de faire des feux.

D. LANGER :

La circulation des quads et motos sur la voie verte demeure active, en dépit de la signalisation existante proscrivant les véhicules motorisés. Le Maire indique qu'un arrêté municipal sera pris pour donner un caractère officiel à cette interdiction.

D. PITARD :

- Terrain Val St Martin : en attente de l'entretien de la parcelle pour la mise en vente.
- Ascenseur : Prise de contact avec l'architecte de Beaumesnil. Nous attendons son devis mais ses frais d'honoraire s'élèvent entre 10 000 € et 12 000€.
- En ce qui concerne la Fête de la Libération, le concert a reçu quelques avis négatifs. Il a été dit que la musique proposée était un peu trop sélective. Monsieur PITARD propose des musiques plus populaire pour l'année prochaine. Monsieur le Maire en prend note.

E. COUTURIER :

- Un nouveau téléphone est opérationnel dans la salle polyvalente.
- La mise à jour des hydrants par le SDIS est en cours.

V. THIERRY :

- Rue Maison Flèche : le panneau du « cédez le passage » (AB 3) est masqué par la végétation, et rend le carrefour dangereux. Monsieur le Maire propose un courrier pour demander la taille des branches.
- Un trou est dangereux entre la salle des fêtes et le terrain de tennis. Il est proposé de faire des travaux afin d'éviter les chutes.
- Site internet : Monsieur THIERRY rappelle à l'ensemble du conseil qu'il est possible de compléter les « cartes d'identité » de chacun. Monsieur LANGER en profite pour féliciter le travail accompli par toute l'équipe.

Ph. MORIN :

Il est rappelé à l'ensemble du conseil que la date limite de mise en conformité des passages piétons, est fixée au 31 décembre 2026. La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM), interdit tout stationnement de véhicules motorisés sur une distance de 5 mètres en amont des passages piétons pour améliorer la visibilité. Monsieur le Maire et Monsieur MORIN feront le recensement du nombre de passages piétons et l'achat de la peinture se fera à l'issue.

V. BARBEY :

Le terrain de pétanque est sale. Lors des rencontres, les poubelles sont très vite pleines et des déchets se retrouvent au sol. Il y a beaucoup d'herbe sur les pistes. Monsieur le Maire explique qu'il est envisagé de déplacer le terrain de pétanque pour que l'activité soit plus proche du centre bourg mais qu'il est en attente d'un partenariat avec une association.

M. COUTURIER :

- Fête de la Libération : Monsieur COUTURIER remercie les bénévoles. 144 coureurs ont pris le départ des différentes courses cyclistes. Les deux premières courses ne se sont pas déroulées dans de bonnes conditions à cause de l'irrespect de certains participants. Un petit rappel a été fait en ce sens. Des récompenses ont été distribuées.
- Un nouvel ordinateur a été acheté pour les adjoints.
- La rentrée des classes s'est très bien passée. Le personnel remplaçant du SIVOS s'est très bien intégré à l'équipe en poste.
- Rue Sainte Marguerite : l'entourage du panneau n'est pas très beau. Il serait bien de le supprimer.

E. GARAGNANI :

La porte de l'armoire ORANGE est très souvent ouverte, rue des Asniers. Monsieur le Maire en est conscient et dit que des signalements sont faits régulièrement.

N. PIÉTON :

Monsieur PIÉTON demande si une date de réouverture est prévue pour la déchèterie. Monsieur le Maire informe qu'ils sont en attente du recrutement d'un remplaçant.

L'ordre du jour étant épuisé, et l'assemblée n'ayant plus de question, Monsieur Le Maire lève la séance à 20h50.

Le Maire
Jean-Claude DUFOSSEY

Le Secrétaire de séance
Vincent THIERRY

Feuillet de clôture

SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2026 A 19 H

1. Délibérations : n° ordre et objet

2026-09-01	5.2	Approbation du Procès Verbal du 18 juillet 2026
2026-09-02	6.1	Pouvoirs de police
2026-09-03	7.5	Subventions 2026 aux associations
2026-09-04	9.1	Prix d'occupation de la salle polyvalente pour les cours de Yoga de Mme De Bruc

2. Liste des membres présents

				Présent	Pouvoir à
Monsieur	Jean-Claude	DUFOSSEY	Maire	X	
Monsieur	David	PITARD	1er Adjoint	X	
Madame	Elise	COUTURIER	2è Adjointe	X	
Monsieur	Marcel	COUTURIER	3è Adjoint	X	
Monsieur	Dominique	LANGER	C M	X	
Monsieur	Vincent	THIERRY	C M	X	
Madame	Martine	LE MERCIER	C M	X	
Madame	Marie-Paule	PLANTAIN	C M	X	
Monsieur	Philippe	MORIN	C M	X	
Madame	Emmanuelle	GARAGNANI	C M	X	
Madame	Nadine	JOSSE	C M	X	
Monsieur	Vincent	DUPUIS	C M	X	
Madame	Virginie	BARBEY	C M	X	
Monsieur	Noël	PIETON	C M	X	
Madame	Aurélie	ARNOLD	C M	X	
TOTAL				**15**	

Le Maire
Jean-Claude DUFOSSEY

Le Secrétaire de séance
Vincent THIERRY